



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/459
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

375ème séance plénière

PC Journal No 375, point 14 de l'ordre du jour

DECISION No 459
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au 30 juin 2002.

Le Conseil permanent invite son Président à engager des consultations sur les modalités de la coopération entre la Mission de l'OSCE au Tadjikistan et les autorités tadjikes et à faire rapport au Conseil permanent des résultats de ces consultations pour le 31 mai 2002.